

Questions orales

Je porte cette question à l'attention de la Chambre, car une catastrophe risque de se produire. Je voudrais prier instamment le ministre des Transports (M. Bouchard), ou ses représentants, d'enquêter sur le problème de l'entreposage de produits dangereux dans les dépôts de Fort Rouge du CN parce que cela constitue une grave menace potentielle pour les milliers de personnes qui habitent tout près.

En fait, à mon avis, le CN devrait être chargé d'enlever tous les produits dangereux qui sont entreposés dans ces endroits et de prévoir des écrans pour protéger les citoyens de cette région.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR**L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES AVANTAGES POUR LES FEMMES**

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, en qualité de Canadienne, qu'y a-t-il pour moi dans le libre-échange? A titre de femme d'affaires, le libre-échange entraînera une expansion économique et créera des emplois, notamment dans la vente au détail et en gros, dans le commerce, les soins personnels et les services professionnels. Ce sont d'excellentes perspectives pour mieux assurer mon avenir et garantir ma prospérité.

A titre de mère, non seulement de nombreux emplois seront créés, mais il y aura un plus grand nombre d'emplois exigeant une haute compétence ce qui assurera l'avenir de mes enfants. Le libre-échange établira un solide fondement financier pour nos programmes sociaux tels que la garde des enfants et les soins médicaux.

A titre de consommatrice, je compte mes sous. Quand les droits de douane seront abolis, ces sous se transformeront en dollars. De fait, mon ménage épargnera probablement environ 1 000 \$.

Dans tous les rôles que je remplis à titre de femme, je trouve le libre-échange avantageux!

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR**L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA MISE EN OEUVRE DE LA LOI—LA POSITION DES PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX**

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre du Commerce extérieur. Il sait maintenant qu'un certain nombre de premiers ministres provinciaux ont déclaré que le projet de loi sur le libre-échange, qui a été déposé cette semaine, constitue une intrusion inacceptable dans le domaine de compétence des provinces. La seule explication que nous ayons eue du ministre, jusqu'à présent, est: «Les Américains l'exigent». Et il ajoute une menace: «Adressez-vous aux tribunaux».

Ce n'est pas ainsi que l'on dirige un pays. Les Canadiens attendent une réponse plus constructive et plus positive sur

l'effet très important que ce projet de loi aura sur les relations fédéro-provinciales.

Voici la question que je voudrais poser au ministre. Que va-t-il faire au sujet de la grande confrontation qui se prépare avec les provinces au sujet du projet de loi sur le libre-échange? Va-t-il le retirer et le modifier pour qu'il ne mette plus en péril l'important équilibre des relations fédéro-provinciales? S'adressera-t-il lui-même à la Cour suprême pour obtenir une décision avant de s'engager dans une guerre ouverte avec les provinces au sujet d'un accord qui, de toute façon, n'apporte pas grand-chose au pays?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la question du député montre bien que la réalité lui échappe et qu'il cherche avant tout à nuire à l'Accord, alors que ni lui ni son parti n'ont quoi que ce soit à proposer à la place.

A titre d'exemple de l'inexactitude de l'hypothèse de sa question—s'il y a une hypothèse, s'il y a quelque chose derrière—voici une des dernières déclarations, celle du premier ministre de la Saskatchewan, Grant Devine, qui dit qu'il ne pense pas que la mesure législative proposée par le gouvernement fédéral touche au droit des provinces. Je pourrais naturellement citer d'autres premiers ministres provinciaux.

La réaction des premiers ministres provinciaux a été des plus positives, parce qu'ils reconnaissent que c'est seulement en exerçant notre droit de commercer, et en ayant le pouvoir illimité que nous donne l'article 9 de forcer l'Ontario, qui veut refuser au reste du pays les avantages de cet accord, que nous pouvons ratifier un accord qui a été négocié librement avec les États-Unis et en consultation avec les provinces.

LE RÉGIME DE SOINS MÉDICAUX

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, cette réponse me porte à croire que le premier ministre de la Saskatchewan va obtenir dans les 24 heures une autre subvention importante pour sa province.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Le ministre passe outre aux propos des premiers ministres du Québec, de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse, de l'Alberta et ainsi de suite.

● (1420)

Je lui signale l'étude publiée par le procureur général de l'Ontario, selon laquelle l'accord de libre-échange constitue nécessairement une menace au fonctionnement des cliniques sanitaires, des cliniques de prélèvement de sang et à la pratique des soins médicaux et de santé en Ontario, de même qu'elle pave la voie à des entreprises à but lucratif qui dénatureraient complètement le système.

Comme il est évident que cet accord va gravement compromettre le régime canadien de soins de santé, le ministre accepte-t-il de retirer le projet de loi? Admet-il qu'il s'apprête à demander aux Canadiens un prix beaucoup trop élevé pour cet accord commercial? Les Canadiens ne veulent pas sacrifier leur régime de soins de santé sur l'autel du libre-échange.